



Règlement du concours

- 1- Les textes, inédits, devront respecter la forme d'une nouvelle, ne dépassant pas 15 pages. Ils seront en langue française et/ou créole.
- 2- Ils seront adressés par mail à Bsip_Editions@yahoo.fr avant le 10 Février 2010, sous format Word ou à défaut sur CD-ROM et également au format papier, en deux exemplaires, à l'adresse de la société.
- 2- Ils seront adressés par mail à Bsip_Editions@yahoo.fr avant le 10 Février 2010, sous format Word ou à défaut sur CD-ROM et également au format papier, en deux exemplaires, à l'adresse de la société.
- 3- Le concours n'est pas ouvert aux personnes mineures. L'auteur devra indiquer ses nom et prénom, son adresse, sa date de naissance, son numéro de téléphone. Il indiquera aussi comment il a eu connaissance du concours. Il confirmera qu'il est bien l'auteur du texte présenté en rappelant le titre du texte et autorisera sa publication en joignant l'autorisation détaillée ci-après.
- 4- L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe à la nouvelle. La nouvelle qui ne sera pas assortie d'une autorisation selon les conditions précisées ci-dessous ne pourra être habilitée à concourir :
*Je soussigné Mr/Mme/Mlle....., né(e) le/...../.....demeurant....., autorise la reproduction, la représentation et la communication au public, sur tous les supports de la société BelSexInPaf (publication exceptionnelle, sites internet), de mon texte intitulé..... que j'ai réalisé dans le cadre du concours de nouvelles 'Le Papillon' organisé par la société BelSexInPaf, et ceci dans le cadre d'opérations promotionnelles ou non.
Je garantis à la société BelSexInPaf que je suis l'auteur de la nouvelle.
L'autorisation est consentie à la société BelSexInPaf, si je suis sélectionné(e) pour une durée de deux ans à compter de la date de signature de la présente autorisation.
Fait à, le en deux exemplaires.*
- 5- Un même auteur ne pourra présenter plus de trois nouvelles au titre du présent concours. Chaque nouvelle devra être envoyée séparément par l'auteur, avec les autorisations et informations requises ci-dessus.
- 6- Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.
- 7- La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Les organisateurs ne sauraient non plus être responsables des problèmes postaux ou ni des problèmes de communication électronique pouvant intervenir pendant la durée du concours. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- 8- Le jury clôturera ses délibérations au plus tard le 31 mars 2010. Les résultats seront publiés sur le site Internet et envoyés aux participants. L'auteur du meilleur texte se verra récompensé par la publication de son œuvre aux éditions L'Harmattan, étant entendu qu'il renonce à ses droits d'auteur, et qu'il se verra remettre gracieusement 3 exemplaires du recueil publié.

Le premier prix sera offert par Air Caraïbes

